



MAIRIE DE PUECHABON

**Conseil Municipal du 30 septembre 2025
DELIBERATION**

Délibération n° 2025-28

L'an deux mil vingt-cinq et le 30 septembre à 19h00, le conseil municipal de Puéchabon, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Stéphane SIMON, Maire.
Sur la convocation qui leur a été adressée le 25 septembre 2025.

Etaient présents : Messieurs CABALLER Jérôme, SIMON Stéphane, RIERA Florian, GRANGE Harry, LEGROS Jacob, Mesdames, BASSOUA Françoise, BOURDOISEAU Isabelle, JEANNIN Martine, GILLET Isatis, GUIZARD Audrey, LECLERC Fanny. Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L. 2121-7 et L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Ont donné procuration : VAUTIER, Patrick à SIMON Stéphane

Excusés : BERGER Alban

Secrétaires : JEANNIN Martine

OBJET : Coupe de bois de l'ONF

Le maire informe que l'ONF souhaite mettre en vente 2 coupes

- n° 1 située Route d'Argelliers : bande de terre 490 m³ de bois
- n° 2 sur la route de 3 Viols derrière Reconnect'land coupe estimée à 845 m³

ONF assure le suivi, l'opération et la vente et prend un pourcentage (bornage, suivi...) le reste est reversé à la mairie

Après délibération, le conseil municipal accepte à l'unanimité.
Fait à Puéchabon les jour, mois et an ci-dessus.

Fait et délibéré à PUECHABON,
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Le Maire,
Stéphane SIMON

Le Maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>
Certifié exécutoire compte tenu de la date :
- d'envoi dématérialisé en Préfecture le :-
d'affichage le :



Accusé de réception en préfecture
034-213402217-20251117-2025-28-DE
Date de télétransmission : 17/11/2025
Date de réception préfecture : 17/11/2025